



## **PROTOCOLE** **ORGANISATION DES EVENEMENTS**

*Ce protocole s'applique à l'ensemble des manifestations de compétitions, animations, regroupements interclubs, stages, passages de grade.*

## INTRODUCTION

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, la FF SAVATE a établi un guide de recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de la reprise de l'activité.

Ce nouveau protocole « organisation des événements » est destiné à être appliqué lors de l'organisation des prochaines manifestations sportives. Les recommandations formulées dans ce document le sont au regard de la situation à la date de sa rédaction. Il pourra être allégé ou renforcé en fonction de la situation sanitaire à la date prévue pour le déroulement de la compétition.

## **ATTENTION**

- Ce protocole national est à adapter localement en fonction d'éventuelles directives préfectorales et/ou municipales et de celles règlementant les accès aux espaces de pratique, si celles-ci sont plus contraignantes que les directives gouvernementales,
- Ce protocole peut être réévalué et modifié à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.
- Les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux,...) ne doivent pas se rendre sur le site de l'évènement.
- Il peut être recommandé aux athlètes, seconds et officiels d'effectuer un test de dépistage 48h avant la pesée.
- Un questionnaire de santé sera à remplir obligatoirement par les athlètes et à remettre au contrôle médical.

## RECOMMANDATION GÉNÉRALES

Ce qui suit s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'évènement (Sportifs, bénévoles, officiels, prestataires...)

Les réglementations et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus.

La distanciation physique de 1m entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation.

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

## DESIGNATION D'UN REFERENT COVID-19

Un responsable de suivi du protocole sera désigné par l'organisateur pour chaque manifestation.

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à la définition de mesures de prévention en lien avec les autorités compétentes ;
- Vérifier les conditions d'entrée sur le site
- Organiser et coordonner les mesures d'hygiène
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive
- S'assurer de la bonne information des participants
- Assurer le pilotage opérationnel avec l'appui le cas échéant d'une cellule dédiée au COVID-19 (réfèrent-sécurité, directeur d'exploitation, responsables des services de la collectivité, protection civile...).

Le référent COVID-19 a toute latitude pour informer le responsable de l'évènement de devoir stopper les activités si les conditions sanitaires ne sont pas respectées.

## LE SITE DE LA MANIFESTATION

La FFSAVATE recommande fortement de définir clairement des zones réservées aux athlètes et à l'équipe d'organisation, et de limiter au maximum, le brassage des différents publics visés. Les zones d'accès restreintes doivent permettre aux concurrents de progresser en toute sécurité et d'avoir accès aux zones qui leur sont réservées (vestiaires, échauffement). Ces zones doivent être suffisamment espacées pour respecter la distanciation physique.

### **La FF SAVATE recommande de prévoir des entrées différenciées.**

#### Exemple :

- Entrée « Sportifs » permettant d'accéder si possible directement aux vestiaires, autorisée seulement aux officiels, et aux athlètes accompagnés de 2 seconds uniquement.
- Entrée « Public », autorisée uniquement pour le public selon la jauge maximale fixée à respecter.
- Entrée « Organisateur / Prestataire » pour les membres de l'organisation, agents de sécurité, protection civile, médecin et prestataires.

Il est aussi recommandé d'organiser le flux des personnes de manière unidirectionnelle afin de limiter au maximum les croisements. Il est conseillé de limiter, autant que possible les sections de circulation étroites. Un sens de circulation doit être mis en place.

Adaptations possibles : Étaler les manifestations, espacer les pesées, limiter le nombre d'inscrits, limiter le public.



## AVANT L'ÉVÈNEMENT

- L'organisateur doit s'assurer auprès du propriétaire des locaux, de la faisabilité de la manifestation. Pour cela, la jauge (nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux) doit être clairement précisée et régulée. L'organisateur doit s'assurer que le nombre de présents permettra une bonne gestion des flux.
- L'organisateur réalisera un affichage afin de permettre à chacun de se repérer et d'identifier les différentes zones + Rappels des gestes barrières et port du masque.
- Le protocole de l'évènement sera communiqué aux clubs et athlètes participants, aux officiels, aux bénévoles, aux membres de l'organisation et prestataires.
- Un déroulé précis devra être fourni aux participants et disponible pour le public pour faciliter les déplacements de chacun. (Veillez aux temps de transport pour les zones en couvre-feu)

**>> Lors d'évènement à huis clos ou en public restreint, l'organisateur pourra mettre en place, si possible, une diffusion en live sur les réseaux sociaux et site de la Fédération sous respect d'un cahier des charges.**

## PENDANT L'ÉVÈNEMENT ;

- L'organisateur adoptera et respectera les procédures et protocoles de gestion des salles et gymnases accueillant l'évènement, de manière à respecter la distanciation physique et les quotas d'accueil prévus.
- L'organisateur disposera un distributeur de désinfectant pour les mains à base d'alcool à l'entrée de la salle de compétition et des vestiaires.
- Les athlètes, les encadrants, les organisateurs doivent obligatoirement apporter leur masque ainsi que leur propre désinfectant pour les mains, pour un usage personnel tout au long de la manifestation.
- Les personnes ayant vocation à utiliser un matériel commun se nettoient les mains avec du gel hydro-alcoolique avant et après chaque utilisation (exemple : Ordinateur des commissaires sportifs, chaises d'arbitrage)

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Le port du masque est obligatoire dans tous les établissements pour les personnes âgées de 11 ans et plus.

Dans les établissements situés dans des départements de circulation active du virus (visées à l'annexe 2 du décret n°2020- 860) : Outre le port du masque obligatoire, l'accueil du public se fait en respectant les règles cumulatives suivantes :

1° disposer d'une place assise ;

2° observer une distance minimale d'un siège entre chaque personne ou groupe de personnes qui sont venues ensemble ou qui ont réservé ensemble ;

3° l'organisateur doit interdire l'accès aux espaces permettant des regroupements, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir la distanciation physique de 1 mètre.

Ces conditions devront également être respectées durant les temps d'attente par les athlètes et leur second.

## LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire dans tous les établissements pour les personnes âgées de 11 ans et plus.

Le masque peut être retiré uniquement dans le cadre de la pratique. Il sera placé dans un sachet hermétique personnel durant la séance et remis dès que le pratiquant circule dans le bâtiment.

### **En compétition :**

Seul l'arbitre et les tireurs en activité sur l'enceinte sont autorisés à retirer le masque.

Comme recommandé par le Ministère chargé des Sports, Les seconds et le tireur doivent porter le masque. Arrivé sur le ring l'un des seconds retirera par les élastiques le masque du tireur et le placera dans un sachet hermétique personnel. Afin de lui remettre à la fin de la rencontre.

Durant toute la rencontre les seconds et les juges autour des tables doivent conserver leur masque.

L'organisateur mettra à disposition des gants et des masques à la table du DO mais recommande à l'ensemble des acteurs de se présenter avec leurs propres masques.

Il mettra aussi à disposition assez de tables pour pouvoir respecter la distance d'1 m pour les officiels.

Les cordes et les coins devront être nettoyés et désinfectés entre chaque combat.

## LES SANITAIRES / VESTIAIRES

Les sanitaires et vestiaires seront dotés de désinfectants pour les mains ou de savon et d'eau ainsi que d'essuie mains en papier.

Un nettoyage sera assuré par l'organisateur tout au long des journées de compétition.

Chaque opération de désinfection et de nettoyage doit être consignée et datée dans un document qui sera présenté en cas de contrôle

Les vestiaires peuvent être utilisés sous couvert de respecter les mesures de votre collectivité et du Haut Conseil de la Santé Publique dont voici un extrait :

- La définition et le respect d'une jauge de fréquentation des vestiaires,
- La constitution d'une liste nominative horodatée des personnes fréquentant les vestiaires sportifs collectifs,
- Le respect des mesures barrières : Distanciation physique d'au moins 1 mètre et donc d'un espace libre de 4 m<sup>2</sup> autour d'une personne.
- L'aération importante avant et après utilisation du vestiaire,
- Sont à encourager :
  - Le changement de vêtements et la prise des douches à domicile,
  - Le non-utilisation des casiers partagés,
  - L'utilisation par chaque pratiquant ou intervenant de son propre matériel,
  - L'utilisation des vestiaires par roulement au sein d'une même équipe.
  - L'interdiction de mettre à disposition dans les vestiaires, les articles en libre-service (sèche-cheveux...),

## LE TRI DES DECHETS

Afin de garantir le bon tri des déchets, il est recommandé aux organisateurs de prévoir, dans la salle et les vestiaires, des poubelles permettant le tri des déchets. Trois types de poubelles doivent être mises en place, et clairement identifiées :

- > l'une réservée aux déchets non-recyclables,
- > l'une réservée aux déchets recyclables,
- > l'une réservée aux déchets d'EPI jetables (lingettes, gants, mouchoirs et masques).

Nous vous remercions de respecter les locaux et l'ensemble des participants en veillant à la propreté des vestiaires et WC mis à votre disposition. Les règles sanitaires sont plus qu'importantes actuellement. Des poubelles et sacs poubelles seront à votre disposition dans les vestiaires. Nous vous remercions de veiller à regrouper l'ensemble de vos déchets (bandes, scotch, bouteilles vides, etc...) dans les poubelles, et de les fermer hermétiquement avec le lien avant de quitter le vestiaire.

## LE VILLAGE PARTENAIRE

Afin de ne pas créer de regroupement, il est fortement déconseillé de mettre en place des stands boutique ou partenaires. Si un espace de stands partenaires est mis en place, il est impératif de veiller à une limitation du nombre de personnes pouvant accéder en même temps à l'espace.

## LA RESTAURATION

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque personne.

La formule buffet en libre-service est impossible, afin de limiter les brassages entre les personnes.

## L'ORGANISATION DE LA PESEE

De préférence, la pesée a lieu dans 2 salles (M et F). Le port du masque est obligatoire pour tous les participants (athlètes, DO, Organisateur).

Une distanciation d'un mètre entre chaque officiel de pesée et chaque athlète devra être respecté. Un sens de circulation sera mis en place et devra être respecté.

Du gel hydroalcoolique sera présent à l'entrée des deux salles de pesée.

Un regroupement horaire par groupe morphologique est possible.

## LE CONTROLE MEDICAL

Le contrôle médical doit avoir lieu dans une salle identifiée.

Le port du masque est obligatoire pour tous les participants (athlète, DO, Organisateur, médecin).

Un sens de circulation sera mis en place et devra être respecté. Il faut veiller à limiter les files d'attente. Du gel hydro alcoolique sera présent à l'entrée de la salle.

Le questionnaire covid19, établi par la Commission nationale médical, dûment complété et engageant la responsabilité de l'athlète ou les résultats d'un test PCR seront à remettre au médecin. (*Questionnaire disponible sur [ffsavate.com](https://ffsavate.com) > Vie sportive*)

## L'ENTRAÎNEMENT / ECHAUFFEMENT

Une zone sera définie pour l'échauffement des athlètes. Durant l'échauffement et la rencontre le tireur ne porte pas de masque mais il doit le porter pour circuler dans l'ensemble de la structure.

Pour casser les chaînes de contamination et réduire les échanges interindividuels. Les organisations (compétition, passage de grades, animations...) veilleront à réduire les changements de partenaires quand cela s'avère possible. (Exemple : Constituer des groupes restreints, préconiser l'échauffement avec un seul partenaire et issu de son club)

## L'AFFICHAGE D'INFORMATIONS

L'ordre de passage et les informations peuvent être affichés et consultés via un QR Code renvoyant sur un fichier ou page internet actualisé. Cette solution permet ainsi d'éviter les attroupements autour de l'affichage.

Si l'affichage reste traditionnel, il doit faire l'objet d'un dispositif de barriérage pour éviter les regroupements de personnes.

## LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Durant cette période de crise sanitaire, nous devons revoir le mode de fonctionnement dans la manière de distribuer les prix.

En conséquence, tout contact physique entre les différents acteurs (poignées de main, étreintes, etc...) pendant la cérémonie protocolaire sera à proscrire. Le nombre d'acteurs nécessaires à la gestion de la cérémonie protocolaire doit être réduit au minimum afin de respecter en tout point les règles de distanciation.

Les concurrents recevant des récompenses doivent porter leur masque. La préparation des récompenses remises sur l'enceinte doit être préparée par une personne désignée par l'organisateur avec des gants. Les récompenses doivent être apportées à l'athlète récipiendaire sur un plateau, afin que ce dernier les récupère et les porte sans l'intervention d'une tierce personne. L'athlète ne peut pas être aidé au moment de les arborer afin de respecter les mesures de distanciation physique.

Une photo pourra être prise en veillant à la distanciation, aux respects des gestes barrières, et avec le port du masque.

**Pour conclure toute manifestation doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'organisme territorial fédéral de proximité (comité départementaux, ligue) comprenant l'engagement d'appliquer un protocole respectant les préconisations de la FFSAVATE et adapté au contexte local. Le comité et la ligue peuvent intervenir en qualité de conseil pour la mise en place d'une organisation la plus adaptée. En complément de ce cadrage national, chaque organisation doit s'informer des mesures complémentaires spécifiques, en vigueur sur leur territoire, et s'y conformer en complétant le protocole avec les mesures adaptées.**

Joël DHUMEZ  
Président de la FF SAVATE

Yvon NUGEL  
Responsable de la CNC